

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC VENDREDI 16 AOÛT 2024 - FORÊT Arrêté n°2024/136		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale ;
VU la loi Warsmann n° 2009-526 du 12 mai 2009 sur les points concernant l'occupation du domaine public ;
VU la demande de la Compagnie Mycélium, pour l'installation d'un théâtre de rue à l'occasion de la manifestation « L'été sur un plateau 2024 » à la forêt de IFS le vendredi 16 août 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser la Compagnie Mycélium pour l'installation d'un théâtre de rue pour la représentation du spectacle « La S.T.R.I.N.G » sur le domaine public, à la forêt de IFS, le vendredi 16 août 2024 ;

ARRETE

Article 1 : La Compagnie Mycélium, est autorisée à occuper le domaine public pour la représentation du spectacle « La S.T.R.I.N.G », à la forêt de IFS à l'occasion de la manifestation « L'été sur un plateau 2024 », le vendredi 16 août 2024.

Article 2 : Cette occupation provisoire et révocable est valable pour une durée déterminée de 1 journée, le vendredi 16 août 2024.

Article 3 : Le bénéficiaire devra veiller à maintenir la libre circulation des tiers et les places de stationnements réservés aux personnes à mobilités réduites libres.

Article 4 : Le bénéficiaire veillera à maintenir dans un bon état de propreté l'emplacement occupé.

Article 5 : L'arrêté municipal sera publié au recueil des actes administratifs de la collectivité territoriale.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- Le Pôle Développement Local de la ville d'IFS ;
- La Compagnie Mycélium.

Fait à IFS, le 4 juin 2024



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE